



LYCÉE PERIER



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## *Caisse de solidarité du Lycée Perier 2017-2018*

Le Conseil d'Administration a décidé par son acte 5-2014 que les fonds librement consentis par les familles pour assurer le fonctionnement de la caisse de solidarité seront utilisés en complément des fonds sociaux et selon la même procédure pour assurer des aides aux élèves et aux étudiants du lycée Perier, essentiellement dans les domaines des sorties et voyages, de la restauration, des transports et des secours ponctuels.

*Le Gestionnaire*

**Service  
intendance**

*Référence*

*Dossier suivi par  
Sartore Jean-pierre*

*Téléphone  
04 91 13 39 03*

*Fax  
04 91 57 39 05*

*Mél.  
ges.lyc.perier@ac-  
aix-marseille.fr*

**Adresse**  
270 Rue Paradis  
13295 cedex 08

**Non de l'élève :** .....

**Prénom :** .....

**Classe :** .....

Je fais un don à la caisse de solidarité

Je ne fais pas de don à la caisse de solidarité

Le montant du don est libre, avec un minimum de cinq (5) euros. Il est effectué par chèque, à l'ordre l'agent comptable du Lycée Perier.

*Merci de votre contribution.*

*Le Proviseur*

*Hervé Massart*